

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juin 2026

DATE DE LA CONVOCATION :

28 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six,

Le trois du mois de juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :

TAISSET Maëlig, Maire

~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE
BLANC Stéphane, ~~CARON Guillaume~~, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline,
Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à Maëlig TAISSET), CARON Guillaume

Secrétaire de séance : GALLIER Coline

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

**Finances communales - installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée
(VMC) au restaurant scolaire**

Hervé HERNOT rappelle que dans le cadre de la modernisation du restaurant scolaire, une consultation a été faite pour l'installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) comprenant une unité double flux dans le réfectoire et une ventilation simple flux dans la cuisine attenante.

Deux entreprises titulaires de la certification RGE pour la ventilation ont transmis une offre.

L'ALEC, qui nous accompagne dans le domaine énergétique, a analysé les 2 propositions au regard de la demande établie par la commune, fixant des exigences techniques, réglementaires et fonctionnelles.

Cette analyse a été réalisée selon 5 critères pondérés : le prix, la qualité du matériel double flux, la qualité du matériel simple flux, la description technique des travaux et la régulation.

Hervé Hernot présente l'analyse à l'assemblée.

Il appartient au conseil de retenir l'offre la mieux-disante.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de la société Habitat Energies Renouvelables (HER), pour un montant de 26 829.83€ HT, soit 32 195.80 € TTC.

**Finances communales – Renouvellement de la convention relative à la Tarification Sociale
« Dispositif de la cantine à 1 euro »**

La commune de Pléguien a signé une convention triennale avec l'ASP (Agence de service et de paiement) le 1er juillet 2023 afin de faire bénéficier certains usagers de la cantine scolaire d'un repas à 1€. La commune obtient ainsi le remboursement de 3 € par repas facturé 1 € aux personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 05 avril 2024 car l'ASP permettait aux collectivités qui ont inscrit leurs cantines scolaires sur la plateforme publique « ma cantine » de bénéficier d'une bonification de 1€ qui s'ajoute à l'aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€.

Cette convention arrive à échéance le 30/06/2026.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention auprès de l'ASP en tenant compte des tarifs présentés ci-après, qui seraient applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit au 01/09/2026.

L'ASP propose de renouveler cette convention jusqu'au 31/12/2027 seulement, dans l'attente des dispositions qui seront applicables après les élections Présidentielles.

Il appartient également au conseil municipal d'autoriser la Maire à signer le renouvellement de la convention à intervenir avec l'Etat afin d'obtenir le remboursement de 4 € par repas facturé 1 € aux personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900.

QUOTIENT FAMILIAL	Jusqu'à 900	De 901 à 1300	De 1301 et plus
	1.00 €	2.80 €	3 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE la Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'Etat (ASP) et toute pièce afférente à ce dossier ;**
- **PRECISE que ce dispositif s'appliquera jusqu'au 31/12/2027 et qu'il pourra être reconduit sous réserve du maintien de la participation financière de l'Etat.**

Finances communales - révision des loyers communaux

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL), il y a lieu d'augmenter les loyers des logements communaux en 2026.

L'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE sert de base pour réviser le loyer d'un logement (vide ou meublé). Cet indice se calcule à partir de la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Cet indice s'applique sans qu'il soit nécessaire de signer un avenant au bail. La variation en vigueur (IRL 1^{er} trimestre 2026) à prendre en compte est de + 0.78 %.

Conformément aux baux établis il appartient au conseil municipal d'examiner les révisions des loyers :

- Des 4 logements de la maison Le Bras
- Des 2 logements de la maison Jean-Pierre Le Blanc
- Des 2 logements des Glycines
- Du Logement de la boulangerie
- Des 2 logements situés à Kerbellec
- Du salon de coiffure

Le Maire propose de réviser les loyers communaux, aux dates anniversaires, comme suivant :

Maison Le Bras – 21 Route de Plouha	HT	TTC
Logement n° 1	283.27 €	283.27 €
Logement n° 2	294.60 €	294.60 €
Logement n° 3	396.58 €	396.58 €
Logement n°4	180.62 €	180.62 €

Maison J. Kerrello – 797 Kerbellec	HT	TTC
Logement	509.88 €	509.88 €

Logement locatif - 805 Kerbellec	HT	TTC
Logement	392.96 €	392.96 €

Logement – 82 Route de Lanvollon	HT	TTC
Logement boulangerie	509.88 €	509.88 €

Les Glycines – Route de Plouha	HT	TTC
Logement 11 Rte de Plouha	147.17 €	147.17 €
Logement 13 Rte de Plouha	294.60 €	294.60 €

Maison J-Pierre Le Blanc – Route de Pludual	HT	TTC
Logement 3 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Logement 5 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Local commercial 7 Route de Pludual	362.58 €	435.10 €

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

Vu les contrats de locations,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE REVISER les loyers communaux aux dates anniversaires suivant la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 1^{er} trimestre de l'année de révision, soit une hausse de 0.78 % pour 2026, comme suivant :**

Maison Le Bras – 21 Route de Plouha	HT	TTC
Logement n° 1	283.27 €	283.27 €
Logement n° 2	294.60 €	294.60 €
Logement n° 3	396.58 €	396.58 €
Logement n°4	180.62 €	180.62 €

Maison J. Kerrello – 797 Kerbellec	HT	TTC
Logement	509.88 €	509.88 €

Logement locatif - 805 Kerbellec	HT	TTC
Logement	392.96 €	392.96 €

Logement – 82 Route de Lanvollon	HT	TTC
Logement boulangerie	509.88 €	509.88 €
Les Glycines – Route de Plouha	HT	TTC

Logement 11 Rte de Plouha	147.17 €	147.17 €
Logement 13 Rte de Plouha	294.60 €	294.60 €

Maison J-Pierre Le Blanc – Route de Pludual	HT	TTC
Logement 3 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Logement 5 Route de Pludual	396.58 €	396.58 €
Local commercial 7 Route de Pludual	362.58 €	435.10 €

- **AUTORIE le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Finances communales – conditions de mise à disposition du Repère aux associations communales

Madame la Maire rappelle les conditions de mise à disposition du Repère, notamment pour les associations dont le siège social est situé à Pléguien, à savoir la gratuité de l'espace des savoir-faire à raison de 2 événements d'une journée maximale chacun, par an.

Après une année d'ouverture, Madame la Maire propose de faire évoluer ces dispositions pour répondre davantage aux besoins du territoire.

La Maire propose à l'assemblée d'ajuster les conditions d'accès aux associations de Pléguien, à compter du 1^{er} juillet 2026, selon les éléments suivants :

- Gratuité de l'espace des savoir-faire, pour les associations dont le siège est situé sur la commune, à raison d'un événement d'une journée maximale par mois ;
- Application d'une réduction de 50% sur le tarif ½ journée, journée ou weekend pour les autres demandes de location, dans le même mois.

Madame la Maire précise que les conditions d'accès à l'espace des savoir-faire pour les exposants d'œuvre artistiques (peinture, sculpture, gravure etc...) restent identiques, à savoir :

- Gratuité de l'espace des savoir-faire pour les exposants d'œuvres artistiques (peinture, sculpture, gravure etc...), sur une durée maximale de 9 jours consécutifs par an.

Il appartient au conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de préciser les conditions d'accès au Repère de la façon suivante, à compter du 1^{er} juillet 2026 :**
 - o **Gratuité de l'espace des savoir-faire, pour les associations dont le siège est situé sur la commune, à raison d'un événement d'une journée maximale par mois ;**
 - o **Application d'une réduction de 50% sur le tarif ½ journée, journée ou weekend pour les autres demandes de location, dans le même mois.**
 - o **Gratuité de l'espace des savoir-faire pour les exposants d'œuvres artistiques (peinture, sculpture, gravure etc...), sur une durée maximale de 9 jours consécutifs par an.**
- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche afférente à cette affaire.**

Finances communales – institution et fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d’habitation (TVLH)

Madame la Maire fait savoir qu’afin de simplifier la fiscalité des logements vacants, la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la taxe d’habitation sur les locaux vacants (THLV) sont supprimées le 31 décembre 2026. À compter du 1er janvier 2027, et en application de l’article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une taxe sur la vacance des locaux d’habitation (TVLH) est créée en lieu et place.

Elle est due par les propriétaires de logements vacants au 1er janvier de l’année d’imposition depuis au moins :

- Une année en zone tendue
- Deux années hors zone tendue

Cette TVLH est instituée d’office en zone tendue et sur délibération en zone non tendue. Les communes situées en zone non tendue souhaitant instaurer la taxe, devront délibérer avant le 1er octobre 2026 pour une application au 1er janvier 2027.

La Maire précise que selon les dispositions de l’article 1406 bis du code général des impôts, le conseil peut fixer le taux de cette taxe sur la vacance des locaux d’habitation :

- Pour les communes situées en zone tendue, ces taux peuvent être compris entre 17% et 30% la première année d’imposition et entre 34% et 60% à compter de la deuxième année d’imposition ;
- Pour les communes situées en zone non tendue ou les EPCI à fiscalité propre, ce taux peut être fixé dans la limite de 50%.

La Maire rappelle que la commune avait décidé, par délibération en date du 10 juin 2020, d’assujettir les logements vacants à la taxe d’habitation dans l’objectif de réduire le nombre de logements vides sur la commune et de réduire la consommation d’espace agricole pour y construire des logements neufs, en accord avec les orientations prises par Leff Armor Communauté, dans le cadre du Plan local de l’Habitat.

La Maire propose donc d’instituer la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d’habitation (TVLH), et de fixer son taux à hauteur de 30 %.

Vu l’article 1406 bis du code général des impôts,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **DECIDE d’instituer la taxe sur la vacance des locaux d’habitation (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027 ;**
- **DECIDE de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d’habitation à 30 % ;**
- **CHARGE la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**
- **AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.**

Réhabilitation de l'école – point d'étape

Emilie Bocher et Hervé Hernot, adjoints, font état de l'avancement du projet.

Les classes modulaires arriveront sur le site dédié le 2 juillet prochain, et le déménagement est prévu dès la fin de l'année scolaire ; les demandes de raccordements sont en cours de finalisation. Un espace de cour fermée va être aménagé en régie pour sécuriser le site.

Le marché de travaux sera lancé fin juin / début juillet.

Au vu du planning actualisé, les travaux seront réceptionnés en octobre 2027, il faudra donc envisager une 2^e rentrée scolaire dans les locaux provisoires, et un déménagement dans les nouveaux locaux à La Toussaint.

Réhabilitation de l'école - mise à jour du plan de financement

Madame la Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'école et les démarches en cours.

Elle propose d'ajuster le plan de financement de l'opération suite aux derniers éléments reçus, tel que présenté ci-dessous, et de l'autoriser à solliciter les subventions fléchées auprès des différents financeurs concernés :

Dépenses HT		Recettes		%
AMO	14 918.00 €	Région Bretagne	125 000.00 €	8.57%
Maîtrise d'œuvre	127 471.76 €	Etat - DETR 2025	131 175.00 €	8.99%
Bureau de contrôle CT	15 412.50 €	Etat – DETR / DSIL 2026	203 647.50 €	13.96%
Coordinateur SPS	8 220.00 €	Contrat Dép. de territoire (CD22)	154 391.00 €	10.59%
Diagnostics parasitaires	4 133.33 €	SDE 22 - Fonds CHENE - ORECA	73 528.74 €	5.04%
Diagnostic structure	1 000.00 €	Fonds vert	333 257.79 €	22.85%
Diagnostics amiante et plomb	1 970.00 €	Autofinancement	437 571.44 €	30.00%
Etude géotechnique	1 415.00 €			
Relevés topographies - bâtiment	4 341.50 €			
Mission accompagnement SDE	1 540.00 €			
sous-total études	180 422.09 €			
Retrait amiante - démolition	65 000.00 €			
Installation chantier - gros œuvre	252 500.00 €			
Couverture ardoise	116 850.00 €			
Traitement et renforcements charpente	64 000.00 €			
Menuiserie extérieur aluminium	65 000.00 €			
Cloisons - doublages - plafonds	153 540.00 €			
Chape - sol souple - carrelage sol et murs	52 000.00 €			
Menuiserie intérieure	160 000.00 €			
Serrurerie	24 500.00 €			
Peinture - nettoyage	33 000.00 €			
Ascenseur 2 niveaux	25 500.00 €			
Chauffage ventilation plomberie	93 300.00 €			
Electricité CFO-CFA	81 000.00 €			
Paysage	39 500.00 €			
Classes modulaires	52 459.38 €			
Sous-Total travaux	1 278 149.38 €			
Total général	1 458 571.47 €	Total général	1 458 571.47 €	100%

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER le plan de financement prévisionnel précité pour le projet de réhabilitation de l'école ;**
- **D'AUTORISER la Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Pléguien s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds de chaque financeur.**

Transport scolaire – Convention de coopération entre la commune de Pléguien et la Région Bretagne

La Maire fait savoir que jusqu'à présent, la Région Bretagne déléguait à la commune de Tressignaux, par convention, la gestion des inscriptions aux services routiers de transport scolaire BreizhGo à destination des écoles primaires publiques de Tressignaux et Pléguien, organisées en RPI (Circuit n° OS37501).

La commune de Tressignaux a fait le choix de dénoncer la convention au terme de l'année scolaire en cours et la commune de Pléguien a exprimé le souhait de gérer les inscriptions au transport scolaire en lieu et place de la commune de Tressignaux à compter de la rentrée 2026/2027.

Une convention doit donc être conclue entre la commune de Pléguien et la Région Bretagne.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de coopération entre la Commune de Pléguien et la Région Bretagne, concernant les services de transport scolaire régionaux et assurant la desserte des écoles primaires publiques de Pléguien et de Tressignaux, organisées en RPI. Elle précise notamment les conditions dans lesquelles la commune intervient vis-à-vis des usagers scolaires pour ce qui concerne l'inscription, ainsi que vis-à-vis de la Région pour ce qui concerne la mise à disposition d'un accompagnateur lorsque des élèves de 3 à 5 ans sont transportés. Elle traite également la question du cadre financier.

La Maire présente le projet de convention établi par la Région.

Il appartient au Conseil de statuer sur ce dossier.

Vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER la nouvelle organisation de gestion des inscriptions aux services routiers de transport scolaire, notamment sur le RPI Pléguien-Tressignaux, avec une gestion assurée par la commune de Pléguien ;**
- **D'AUTORISER la Maire, ou son représentant, à signer toute pièces afférentes à ce dossier.**

Personnel communal – création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L332-23-1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° DEL 20210630-40 du 30 juin 2021,

Considérant la nécessité de recruter, pour l'année 2026, des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

A ce titre, seront créés au maximum :

- 2 emplois à temps non complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour occuper notamment des postes d'agents périscolaires ou d'agents d'entretien des locaux,
- 1 emploi à temps non complet dans le grade d'adjoint d'animation ou d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C pour occuper notamment un poste d'agent d'animation culturelle,
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour occuper notamment un poste d'agent administratif.

La répartition des postes ainsi prévue devra répondre aux besoins des services.

La rémunération sera déterminée par référence à l'échelle indiciaire C1. Elle prendra en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience.

Il appartient au conseil de statuer sur cette affaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER la proposition de la Maire pour l'année 2026 ;**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;**
- **D'AUTORISER la Maire à signer tout document afférent à cette affaire.**

Leff Armor Communauté - désignation des membres des commissions et groupes de travail thématiques intercommunaux

Madame la Maire fait savoir que le Conseil Communautaire du 28 avril dernier a décidé de créer différentes commissions et groupes de travail thématiques intercommunaux :

- 5 commissions thématiques :
 - Commission « Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique »
 - Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse et animation »

- Commission « Développement culturel »
- Commission « Aménagement, habitat, gens du voyage & mobilités »
- Commission « Déchets »

A savoir que la thématique « environnement et ressources naturelles » est intégrée au conseil d'exploitation de l'eau et l'assainissement.

- 3 groupes de travail :
 - Groupe de travail « Climat »
 - Groupe de travail « Développement sportif »
 - Groupe de travail « Coopération décentralisée »

Il en a également fixé la composition :

- Pour les commissions et groupes de travail thématiques : Le ou les Vices(s) Président(e)s (de droit), 1 titulaire et 1 suppléant par commune (2 titulaires et 2 suppléants pour Plélo et Plouha pour assurer représentation des tendances politiques) en sus du VP le cas échéant, 1 titulaire et 1 suppléant pour le forum citoyen.
- Pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : 1 Titulaire et 1 Suppléant par commune
- Pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : 2 commissaires pour Plouha, Châtaudren Plouagat, Plélo, Pommerit le Vicomte, Lanvollon, Goudelin, Pléguien, Lanrodec, Plouvara, Boquého, Plerneuf, Le Merzer, Trégomeur.

Madame la Maire rappelle que les commissions se tiendront au moins 4 fois par an. Les groupes de travail seront plus ponctuels et se réuniront au gré des projets/événements

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants (titulaires et suppléants) au sein différentes commissions et des différents groupes de travail.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, les membres suivants pour les commissions et groupes de travail intercommunaux :

- **Commission « Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique »**
 - Titulaire : Frédéric RAULT
 - Suppléant : Guillaume CARON
- **Commission « Petite enfance, enfance jeunesse, et animation »**
 - Titulaire : Emilie BOCHER
 - Suppléant Marylène DERRIEN
- **Commission « Développement culturel »**
 - Titulaire : Fabienne GOAZIOU
 - Suppléant : Alan GUERVILLY

- **Commission « Aménagement, habitat, gens du voyage & mobilités »**
 - Titulaire : Stéphane LE BLANC
 - Suppléant : Nathalie GOUEREC
- **Commission « Ressources naturelles et environnement » (intégrée au conseil d'exploitation eau-assainissement)**
 - Suppléant : Nathalie GOUEREC
- **Commission « Gestion des Déchets »**
 - Titulaire : Hervé HERNOT
 - Suppléant : Myriam MADEC
- **Groupe de travail « Climat » (Plan Climat, énergies renouvelables...)**
 - Titulaire : Myriam MADEC
 - Suppléant : Alan GUERVILLY
- **Groupe de travail « Développement sportif »**
 - Titulaire : Karine FOVET
 - Suppléant : Stéphane LE BLANC
- **Groupe de travail « Coopération décentralisée »**
 - Titulaire : Coline GALLIER
 - Suppléant : Alan GUERVILLY
- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
 - Titulaire : Nathalie GOUEREC
 - Suppléant : Frédéric RAULT
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :**
 - Stéphane LE BLANC
 - Claude LE MÉHAUTÉ

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

La Maire rappelle le conseil municipal du 5 juin à 17h pour l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Pour la commune de Pléguien, 3 délégués et 3 suppléants sont à désigner.

Dénomination du bâtiment de l'ancien CIAS

La Maire rappelle l'achat du bâtiment de l'ancien CIAS par la commune pour la création d'un pôle pluridisciplinaire. Ce bâtiment accueille aujourd'hui trois professionnels : un dessinateur-projeteur en architecture, une ostéopathe et une thérapeute énergétique.

La Maire propose de trouver un nom à ce nouveau bâtiment communal, chacun est invité à faire part de ses idées, afin de prendre une décision lors d'une prochaine séance.

Résidence seniors

La Maire fait savoir qu'une rencontre a eu lieu avec Terres d'Armor Habitat (TAH) le 28 mai dernier, concernant le projet de résidence seniors et plus largement de résidence intergénérationnelle. Le bailleur est intéressé par la démarche. Nous sommes dans l'attente d'informations de leur part pour avancer sur le projet.

Lotissement Le Clos de Kerziot

La Maire fait savoir qu'il ne reste plus qu'un lot à vendre dans le lotissement. Elle rappelle que la commission d'attribution se réunit chaque premier mercredi du mois.

Réhabilitation de la mairie

La Maire fait savoir que la Sembreizh, a qui la mairie a délégué la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la mairie, a lancé, ce lundi 1^{er} juin, la consultation pour retenir une maîtrise d'œuvre

Dates prévisionnelles des prochains Conseils municipaux

- 01/07/2026
- 02/09/2026
- 14/10/2026
- 18/11/2026
- 16/12/2026

Fabienne Goaziou :

- Rappelle que le Comité d'animation organise la fête de la musique le vendredi 19 juin à partir de 18h30 place de la Mairie. Plusieurs groupes sont programmés ;
- Fait savoir que la 24^e édition du Festival des musicales de Blanchardeau aura lieu du 28 juillet au 13 août 2026. Un concert aura lieu à la chapelle de Kermaria à Plouha et les cinq autres à l'église Notre Dame de Soumission de Pléguien. Fabienne Goaziou précise que, comme les années précédentes, le food truck de crêpes et galettes « La bilig de Pascaline » sera présent sur la place de la mairie en amont de chaque concert donné à Pléguien. Fabienne Goaziou invite vivement les élus communaux à venir découvrir ce festival, même sans être grand amateur de musique classique.

Stéphane Le Blanc : fait savoir que le portail principal de l'école rencontre de nouveau un problème de système d'ouverture à distance. La Maire indique que l'entreprise concernée va être rappelée.

Hervé Hernot fait savoir qu'il a assisté au premier comité syndical intercommunal de gestion des locaux de la caserne de Gendarmerie. Des travaux sont envisagés sur la Brigade, les communes du Syndicat seront sollicitées pour une participation totale prévisionnelle de 25 800€.

Yvon Briand fait savoir qu'il y a un problème d'écoulement des eaux à La Salamandre, du côté du SAS de poubelles.

Coline Gallier :

- Fait savoir que les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont réalisé des plantations dans le jardin des glycines (artichauts, framboises, fleurs). Il faudrait remettre la citerne en route pour l'arrosage. Hervé Hernot indique qu'il va s'en charger ;
- Indique que le CMJ travaille sur plusieurs autres projets, à savoir la projection d'un film à La Salamandre le 3 octobre prochain, l'organisation d'un trail...
- Demande où en est la réflexion sur la proposition d'un créneau de bibliothèque à destination des assistantes maternelles de la commune. Fabienne Goaziou indique que le sujet va être abordé lors de la prochaine réunion de bibliothèque ;
- Demande si la réflexion sur l'acquisition d'un panneau lumineux peut être lancée sur la commune. La Maire indique que certaines réflexions ont déjà pu être menées sur les mandats précédents, les éléments vont être repris pour rééchanger sur ce dossier.

Emilie Bocher :

- Fait savoir que la 1^e commission communale « jeunesse » s'est réunie le 28 mai dernier. De nombreux sujets ont été abordés, notamment les actions du CMJ qui se poursuivent, une ouverture sur les jeunes et notamment les adolescents, la mise en place de missions « argent de poche », la réflexion sur la mise en place d'un jumelage etc...
- Rappelle le voyage scolaire de fin d'année pour les CM1 et CM2 qui partent en Auvergne du 8 au 12 juin 2026 ;
- Fait savoir que le prochain bulletin communal est en cours de finalisation, la distribution aura lieu fin juin. Les tournées vont être revues ;
- Propose aux élus de volontaires d'organiser des tournées à vélos sur la commune, pour acquérir une meilleure connaissance du territoire.

Frédéric Rault rappelle l'obligation scolaire des enfants de 3 à 16 ans et la nécessité pour la commune de procéder à un contrôle à ce sujet, selon les données en notre possession, notamment par le biais de la convention signée avec la CAF et la MSA. La Maire fait savoir que dans le cadre du conventionnement avec la CAF et la MSA, ce contrôle est en effet bien effectué par les services de la commune.

Marylène Derrien signale la dangerosité d'une antenne de toit à proximité de l'école. Le signalement est pris en compte pour résoudre le problème au plus vite.

Décisions du Maire

(Selon DEL 20260422-21 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal)

Par délibération en date du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à Madame la Maire, sur le fondement des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT, un certain nombre d'attributions dans le but de simplifier et de rendre plus efficiente la gestion des affaires courantes. Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

7) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Date	Emplacement	Achat ou renouvellement	Durée	Tarif
24/04/2026	G-0005	Renouvellement	30 ans	202 €

12) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

Date	Nom du demandeur	Parcelles	Adresse	Objet	Décision
28/04/26	Me Mayeux	C 491	294 Rue de penquer	Vente	Alignement à conserver
29/04/26	Me Mayeux	A 1416 et 1419	Keryan Ergan	Vente	Alignement à conserver
07/05/26	Me Gannat	A 1424	Rue Le Nonen	Vente	Alignement à conserver
11/05/26	Me Gannat	A 701, 702, 703, 704, 705 et 1101	326 Rue Lan Ar Hat	Vente	Alignement à conserver

13) Exercer les droits de préemption de la Commune

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Parcelle	Nom notaire	Décision DPU
DIA 02217726D0005	28/04/26	294 Rue de Penquer	C 294	Me Mayeux	Non Signé le 29/04/26
DIA 02217726D0006	13/05/26	326 Rue Lan Ar Hat	A 701, 702, 703, 704, 705 et 1414	Me Gannat	Non Signé le 19/05/26

Fin de la séance 21h45

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2026-06-03/40	Finances communales - installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) au restaurant scolaire	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/41	Finances communales – Renouvellement de la convention relative à la Tarification Sociale « Dispositif de la cantine à 1 euro »	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/42	Finances communales - révision des loyers communaux	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/43	Finances communales – conditions de mise à disposition du Repère aux associations communales	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/44	Finances communales – institution et fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/45	Réhabilitation de l'école - mise à jour du plan de financement	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/46	Transport scolaire – Convention de coopération entre la commune de Pléguien et la Région Bretagne	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/47	Personnel communal – création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité	Examinée le 03/06/2026 Approuvée
2026-06-03/48	Leff Armor Communauté - désignation des membres des commissions et groupes de travail thématiques intercommunaux	Examinée le 03/06/2026 Approuvée

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - SEANCE du 3 juin 2026

<u>NOM / PRENOM</u>		<u>SIGNATURE</u>
TAISSET Maëlig	Présente	
LE MEHAUTE Claude	Absent <i>(Pouvoir à Maëlig TAISSET)</i>	
BOCHER Emilie	Présente	
HERNOT Hervé	Présent	
GOAZIOU Fabienne	Présente	
DERRIEN Marylène	Présente	
GOUEREC Nathalie	Présente	
FOVET Karine	Présente	
RAULT Frédéric	Présent	
BRIAND Yvon	Présent	
LE BLANC Stéphane	Présent	
CARON Guillaume	Absent	
GUERVILLY Alan	Présent	
MADEC Myriam	Présente	
GALLIER Coline <i>Secrétaire de séance</i>	Présente	